

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°27 (Arrêté de promulgation du 26 août 1935.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 août 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés de l'ennemi exécutés

Vu le décret du 18 août 1935, portant réduction de 10 p. 100 des loyers et du montant des intérêts des dettes hypothécaires, dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 11 août 1935

Vu le câblogramme-circulaire n° 28 du 15 août 1935 du Ministre des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 août 1935 susvisé, portant réduction de 10 p. 100 des loyers et du montant des intérêts des dettes hypothécaires, dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

SILVESTRE,